

Texte n° 6

Un procès-verbal d'abornement

16 G 55 (13 juin 1607, copie du 13 avril 1691), page 1

Procès-verbal d'abornement du douaire de l'église paroissiale de Biencourt-sur-Orge, dépendant de la collégiale Saint-Gengoult de Toul.

Niveau de difficulté : difficile.

Quelques abréviations, classiques, sont dispersées dans le texte. On notera la forme particulière du e, caractéristique de l'écriture de cette période.

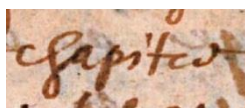
Toute église paroissiale dispose de terres propres qui constituent son « douaire ». Pour régler un conflit entre les collégiales Saint-Gengoult de Toul et Notre-Dame de Ligny-en-Barrois, on procède à l'abornement de ces terres : des experts sont nommés pour planter les bornes de délimitation.

(page 1)

- 1/ Donné par nous Anthoi[ne ...]lollyet, ancien praticien
- 2/ exerçant la juridiction en la cour du bailliage de
- 3/ Montier sur Saux pour l'absence de Monsieur le bailly
- 4/ dudit lieu et indisposition de son lieutenant, estant en
- 5/ jugement audit lieu le treiziesme jour du mois de juin mil
- 6/ six cens et sept, en la cause d'entre *Messieurs* les venerables
- 7/ doyen, chanoines et chapitre *Monseigneur saint* Gengoult de Toul *demandeurs*
- 8/ comparant par Nicolas et Claude les Musniers dudit Biencourt
- 9/ contre *Messieurs* les venerables doyen, chanoines et chapitre *Notre*
- 10/ *Dame de Ligny*, et *Monsieur* Jean Gombert prestre curé de Biencourt
- 11/ deffendeurs comparants par C. Gombert assisté de *Monsieur* Didier
- 12/ Gombert admodiateurs desdits *sieurs* venerables de Ligny. Rappel
- 13/ de la cause, les deffendeurs ouys, a esté ordonné qu'il sera
- 14/ procedé a l'abornement de question, apres que ledit *monsieur* Didier
- 15/ Gombert leur a déclaré avoir pouvoir special de ce faire
- 16/ desdits *sieurs* venerables par Jean Mengin, laboureur *demeurant a*
- 17/ Biencourt duquel lesdits *sieurs* de *Saint* Gengoult ont convenu
- 18/ comme aussi de Pierre Viardin, dudit lieu, et par ledit Gombert
- 19/ pour lesdits de Ligny la personne de Didier Mengin, et par
- 20/ ledit *monsieur* Jean Gombert, de Jean Toudelier dudit lieu, de
- 21/ tous lesquels envoyez presens en personnes avons pris et
- 22/ receu le serment de proceder a l'abornement de la contrée de
- 23/ question et y faire rapport incessamment quoy que ce soit
- 24/ de demain en huict jours heure de dix du matin ou avons
- 25/ inthimé les parties pour ledit rapport en ordonne ce que
- 26/ de raison ; et ledit jour de vendredy quinziesme jour desdits
- 27/ mois et an, lesdits *sieurs* venerables de Ligny sont comparus
- 28/ par ledit Gombert mayeur et ledit Gombert curé par *Messieurs*
- 29/ Claude Gombert son conseil, comme aussi lesdits Mengins,
- 30/ Viardin et Thoudelier convenus et dénommés cy dessus [...]

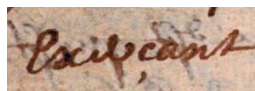
Formes à retenir

Forme « Ch », ligne 7, « chapitre » : tracé avec une double boucle qui le



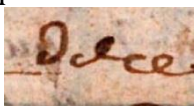
cette forme est classique : le h est fait ressembler à un s.

Forme « e » : ligne 2, « exerçant » : pour cette époque : il commence



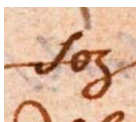
avec un trait d'attaque vertical, remonte et se termine par une boucle (ici très serrée au point qu'elle ressemble à un trait épais). Noter la liaison avec la lettre r : celle-ci commence dès que la boucle du e est terminée.

Ligne 15, « de ce », on trouve deux autres formes de e : comme celui décrit ci-dessus, tandis que le second a une plus familière. La première forme peut faire penser à un d, qui se trace parfois de la même manière.



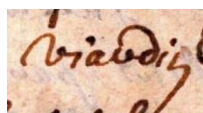
le premier est tracé comme celui décrit ci-dessus, tandis que le second a une plus familière.

Forme « n » : ligne 29, « son » : ce tracé ressemble à notre z actuel. Seul le contexte permet de lire un n.



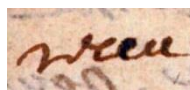
ce tracé ressemble à notre z actuel. Seul le contexte permet de lire un n.

Forme « r » : ligne 18, « Viardin » : comme un u, très ouvert, avec un



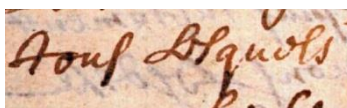
le r est tracé, d'une manière classique, petit épaississement du trait à droite.

Ligne 22, une autre forme du r est visible : « reçu » : deux traits courbes.



ici, la lettre est tracée en

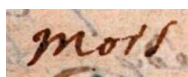
Forme « s » : ligne 21, « tous lesquels » : trouvent trois formes de la lettre s.



dans ces deux mots se

La première est une boucle terminée par un trait descendant sous la ligne, la deuxième suit le même tracé mais le trait ne descend pas en-dessous de la ligne d'écriture, et la troisième ressemble à sa forme actuelle.

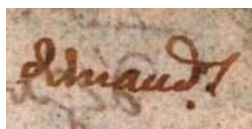
Ligne 27, « mois », une autre forme de s, ondulant.



constituée d'un simple trait oblique

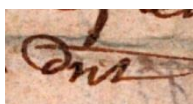
Abréviations

Ligne 7 : « demandeurs » : étant abrégées.



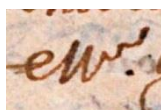
le mot est écrit *demand^s*, les lettres « eur »

Ligne 16 : « demeurant » :



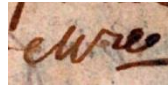
seules les lettres d, n et t sont écrites, les autres sont abrégées et signalées par le trait horizontal qui surmonte le mot.

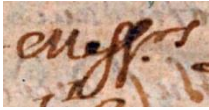
Ligne 10 : « maitre » :

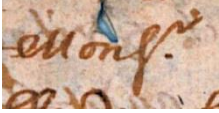


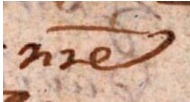
cette forme est classique, M(aitr)^e. Une autre forme abrégée

de ce nom se trouve ligne 28, sous la forme M(ait)^{re} :



Ligne 6 : « messieurs » :  le mot est abrégé comme suit : Mess(ieu)^{rs}. C'est une abréviation classique.

Ligne 7 : « monseigneur » :  le mot est abrégé comme « messieurs » : Mons(eigneu)^r.
Cette abréviation peut également se lire « monsieur ».

Ligne 9 : « notre » :  le mot est ainsi abrégé : n(ot)re. L'abréviation est marquée par le trait horizontal qui surmonte le mot. C'est une abréviation classique.